

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

DELIBERATION N° 2023-03-07 B TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à chaque création ou suppression d'emploi, notamment lorsqu'il y a des départs en retraite, des mutations, ou des promotions, il est proposé une délibération qui reprend l'ensemble des emplois, afin d'avoir une vision globale des effectifs.

Le Maire informe les élus, qu'un agent de maîtrise titulaire de la Commune, a été reçu à l'examen professionnel de Technicien Principal 2^{ème} classe. Lorsque le Centre de Gestion proposera de concrétiser cette réussite, il sera proposé de modifier le tableau des emplois de la Commune. M le Maire félicite cet agent pour cette réussite, et invite toutes celles et ceux qui souhaitent évoluer dans la fonction publique, à suivre des formations, à s'inscrire à des préparations de concours, des examens professionnels, sans attendre un hypothétique avancement de grade à l'ancienneté.

De même, Philippe BRUGERE indique qu'un agent de la filière administrative peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, et qu'il est proposé de créer l'emploi avec effet au 1^{er} juillet 2023.

Enfin, deux postes d'adjointes techniques sont créés avec effet au 01/07 pour le service scolaire et bâtiments communaux, étant entendu que les postes seront sans doute réellement occupés en septembre.

D'ADOPTER le tableau des emplois suivants :

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230629-2023-03-07-B-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	C	3	3 postes à temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	2 + 1 = 3	3 postes à temps complet au 01/07
Adjoint Administratif	C	2 - 1 = 1	1 à 35 heures au 01/07
FILIERE CULTURELLE et d'ANIMATION			
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} cl	C	0	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation	C	0	35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} cl	B	0	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} cl	B	0	35 heures
Technicien	B	0	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	4	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	C	8	35 heures
Adjoint technique	C	11 + 1 = 12	35 heures
TOTAL		40 + 1 = 41	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/07/2023,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012

La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,
Le 28 juin 2023

Le Maire,


Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230629-2023-03-07-B-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023